



Sans odeur



Incolore



Fongicide Insecticide Anti-bleu Anti-termite



Séchage rapide



Non gras



Utilisable en badigeonnage



DESTINATION ET PRÉSENTATION

- Trait'Plus® MU Blanchon est destiné à la protection préventive de toutes les boiseries, grâce à sa formule extrêmement pénétrante et sa capacité à fixer durablement des principes actifs dans le support. Il est incolore, non gras et sans odeur et ne modifie pas l'aspect du bois.
- Utiliser les produits de protection du bois avec précaution. Lire l'étiquette du produit et les consignes avant d'utiliser le produit.
- Type de préparation : émulsion d'huile dans eau, prête à l'emploi (EW). Utilisations autorisées du produit biocide Trait'Plus® MU : traitement préventif du bois de classes d'usage 2 et 3.
- Concentration en matières actives :
 - Fongicides : IPBC (3-iodo-2-propylnyl butylcarbamate) [N° CAS 55406-53-6] : 0,75% m/m
Propiconazole [N° CAS 60207-90-1] : 0,24% m/m
 - Insecticides : Cyperméthrine [N° CAS 52315-07-8] : 0,15% m/m
- Description de l'usage : traitement du bois massif (résineux) de classes d'usage 2 et 3.
- Organismes cibles : champignons destructeurs du bois (pourriture cubique), champignons responsables du bleuissement, insectes à larves xylophages (Hylotrupes bajulus) et termites (Reticulitermes spp.).
- Domaines d'utilisations : traitement préventif – classes d'usage 2 et 3.
- Catégories d'utilisateurs : utilisateurs professionnels et non-professionnels.
- N° d'Autorisation de Mise sur le Marché : FR-2017-0068
- Titulaire de l'AMM : Troy Chemical Europe B.V. - Uiverlaan 12e - 3145 XN Maassluis
Pays-Bas-Tél. : +31 10 592 74 94.

Informations Règlementaires : Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Se reporter à la Fiche de Données de Sécurité (FDS) correspondante (disponible sur www.Blanchon.com ou sur www.quickfds.com).

INSTRUCTIONS

- Méthodes d'application : application superficielle au pinceau ou au rouleau.
- Lors de l'application et du séchage, la température doit être supérieure à 5°C et l'humidité relative inférieure à 80%. Lors de l'application, la teneur en humidité du bois ne doit pas dépasser 18% et la surface en bois doit être sèche, propre et exempte de pourriture au moment du traitement.
- Délai pour l'apparition de l'effet biocide : après 24 heures de séchage.
- Durée d'action de l'effet biocide : traitement préventif qui doit normalement être appliqué une seule fois. L'entretien est assuré avec une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois.
- Après 24h de séchage, l'effet biocide apparaît. Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Application sur bois nus, propres, secs et dépoussiérés, sans traces d'anciennes finitions. Poncer ou décaper avec les **Décapants Bâtiment 10' Blanchon Liquide** ou **Géliblé**.
- Proscrire l'utilisation de laine d'acier.
- Si nécessaire, dégraisser les bois résineux avec du **Diluant Syntilac® Blanchon**.

APPLICATION

- Respecter la dose d'application du TRAIT'PLUS MU et les classes d'usages autorisées.
- Doses et fréquences d'application : le produit est prêt à l'emploi : 200 ml de produit par 1 m² de bois. Traitements préventifs, application au pinceau ou au rouleau.
- Trait'Plus® MU est prêt à l'emploi et n'est pas destiné à être dilué. Bien mélanger avant l'utilisation.
- Déposer 2 ou 3 couches "bien nourries" sur toutes les faces du bois, pour respecter le rendement d'1 litre sur 5 m². Le délai entre les couches doit être le plus réduit possible (15 mn), afin d'optimiser la puissance de pénétration des principes actifs.
- L'application d'une couche de finition est obligatoire.
- Tout travail (ponçage important, coupe, assemblage, etc.) sur une surface traitée entraînera une nouvelle application de TRAIT'PLUS® MU.

Nettoyage des ustensiles

- Nettoyage du matériel : utiliser de l'eau et du savon doux.

SÉCHAGE ET RECOUVRABILITÉ

Dans des conditions normales d'utilisation (température 20°C, hygrométrie 65%, zones bien ventilées) :

- Séchage entre couches : 15 minutes.
- Séchage hors poussières : 1 à 2 heures environ.
- Séchage complet: 72 heures, dans des conditions normales et selon la quantité de produit appliquée.
- Ne pas laisser d'objets métalliques (outils), lors du séchage, au contact du bois traité.

STOCKAGE

- Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- Stocker à l'abri du gel. Attention au stockage dans les véhicules.

CONSERVATION

- Conserver dans l'emballage d'origine.
- Date de péremption dans des conditions normales de conservation : 2 ans après la date de fabrication.

INSTRUCTIONS POUR L'ÉLIMINATION EN TOUTE SECURITE DU PRODUIT BIOCIDÉ ET DE SON EMBALLAGE, COMPORTANT LE CAS ÉCHEANT UNE INTERDICTION DE RÉUTILISER L'EMBALLAGE.

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champs ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié. Le recyclage de l'emballage est proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas utiliser en intérieur, à l'exception du traitement des encadrements extérieurs de portes et de fenêtres.
- Se laver les mains après application et l'utilisation du produit, et avant de manger, boire ou fumer.
- Éviter le contact avec les mains, la peau, les vêtements.
- Éviter de respirer les vapeurs.
- Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type 6 pendant l'application du produit.
- Le produit ne doit pas être appliqué sous la pluie ou quand un épisode de pluie est prévu moins de 24h après le traitement.
- Un film plastique approprié doit être placé au sol lors de l'application in situ par pinceau/rouleau de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition est obligatoire et doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Ne pas traiter ou utiliser le bois traité à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Ne pas traiter les ruches.

INDICATIONS DES EFFETS SECONDAIRES DÉFAVORABLES, Y COMPRIS LES EFFETS INDIRECTS SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE, ET LES INSTRUCTIONS DE PREMIERS SECOURS.

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminées et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- Les Pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation directe). En cas de symptômes persistants : consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le Centre Anti-Poisons ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le Centre Anti-Poisons ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire, ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

Fiche Technique validée par le Service Technique et diffusée en Décembre 2017.

Conçu, mis au point et fabriqué en France.

Les renseignements fournis par la présente Fiche Technique sont donnés de bonne foi, à titre indicatif. Ils ne sauraient en aucun cas induire une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité lors de l'utilisation de nos produits. Cette Fiche Technique annule et remplace toutes les versions antérieures.

50, 8^{ème} Rue - CS 60019
69800 SAINT-PRIEST CEDEX
Tél. 04 72 89 06 06 - Fax : 04 37 54 24 21
Export Lines: Tél. : + 33 (0) 472 89 06 09
Fax : + 33 (0) 472 89 06 02

Blanchon

BLANCHON SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 4 258 258 €

RCS LYON 390 112 886 - APE 2030 Z

e-mail : blanchon@blanchon.com - Site internet : www.blanchon.com